

CAFIPEMF 2023 – RAPPORT DE JURY

Textes de référence

Circulaire du 19-5-2021

La circulaire du 19-5-2021 a pour objet de préciser l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (Cafipemf) telles qu'elles découlent de l'arrêté du 4 mai 2021.

Elle abroge et remplace la circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur, qui reste toutefois applicable jusqu'au 31 août 2022 aux candidats qui bénéficient des mesures transitoires mentionnées à l'article 23 de l'arrêté du 4 mai 2021 (voir partie VI de la présente circulaire)

Eléments statistiques

- 88 candidats inscrits en début de session ;
- 21 radiés ;
- 2 éliminés ;
- 12 désistements ;
- 53 candidats inscrits au total en fin de session ;
- 17 admis ;
- 8 admissibles.

La répartition des candidats par circonscription est la suivante :

Répartition des candidats inscrits au CAFIPEMF par circo., session 2023														
Circonscriptions	Inscrits		Présents		Absents		Éliminé/Radié		Désistement		Admis		Validation 1 épreuve	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
ACOUA	9	5	7	4	0	0	2	0	0	1	3	0	1	2
ASH	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
BANDRABOUA	5	3	1	0	0	0	3	2	1	1	0	0	0	0
BANDRELE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BOUENI	6	5	5	3	0	0	1	0	0	3	1	3	0	0
DEMBENI	1	4	0	3	0	0	1	0	0	1	0	2	0	0
KOUNGOU NORD	3	1	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
KOUNGOU SUD	3	1	2	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0
MDZ CENTRE	6	3	6	2	0	0	0	1	0	0	2	1	1	0
MDZ NORD	4	6	4	4	0	0	0	0	0	2	0	2	2	1
MDZ SUD	1	3	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
PETITE TERRE	3	3	2	1	0	0	1	1	0	2	1	0	0	0
SADA	2	6	0	1	0	0	2	4	0	0	0	0	0	0
TSINGONI	1	3	0	2	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
Total	44	44	29	24	0	0	13	10	2	10	7	10	4	4

1. STRUCTURE DE L'ÉPREUVE

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur comprend deux épreuves d'admission. Il n'y a pas d'épreuve d'admissibilité.

La première épreuve d'admission est constituée de deux séquences : un temps d'enseignement en classe assuré par le candidat en présence du jury et un temps d'entretien du candidat avec le jury, immédiatement après le temps d'enseignement.

La seconde épreuve d'admission est constituée de quatre séquences. Elle consiste, en présence du jury, en l'observation par le candidat d'une séance de classe menée par un enseignant titulaire ou stagiaire, immédiatement suivie de l'analyse de la séance avec l'enseignant de la classe, puis la production par le candidat d'un rapport de visite, suivie d'un entretien du candidat avec le jury.

Cette seconde épreuve se déroule pour tous les candidats dans le délai d'un mois après la première épreuve.

La première épreuve d'admission peut être aménagée, comme mentionné dans l'article 6 de l'arrêté, pour les candidats directeurs d'école déchargés de classe et les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique. Ces candidats doivent en faire la demande au moment de l'inscription à l'examen. L'épreuve aménagée se compose de deux séquences : un temps d'observation d'une séance collective liée à l'exercice professionnel du candidat animé par lui en présence du jury et un temps d'entretien du candidat avec le jury, immédiatement après la séance observée.

La seconde épreuve d'admission est la même pour tous les candidats. Il n'y a pas d'aménagement possible.

2. NATURE DES ÉPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve d'admission : deux séquences

Séquence 1 : observation par le jury d'un temps d'enseignement en classe.

Durée : 60 minutes.

L'enseignement observé par le jury porte principalement, au choix du candidat et en fonction de son lieu d'exercice professionnel :

- Soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ;
- Soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.

Séquence 2 : entretien entre le candidat et le jury, immédiatement consécutif au temps d'enseignement observé.

- Durée : 60 minutes.

Seconde épreuve d'admission : quatre séquences

Les séquences 1 et 2 sont consécutives. Elles ont lieu le même jour, dans un délai d'un mois maximum après la date de la première épreuve d'admission. Le candidat bénéficie d'une pause de 15 minutes entre les séquences 1 et 2. La séquence 3 a lieu hors de la présence du jury, le candidat a au maximum

deux semaines après la date des séquences 1 et 2 pour la réaliser. La séquence 4 se tient entre trois et quatre semaines après la date de la séquence 2.

Séquence 1 : observation par le candidat, en présence du jury, d'un professeur des écoles titulaire ou stagiaire en exercice dans une classe.

Durée : 60 minutes.

Séquence 2 : analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné, en présence du jury.

Durée : 30 minutes.

Séquence 3 : production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1.

Séquence 4 : entretien du candidat avec le jury.

Durée : 60 minutes.

3. ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DES CANDIDATS ET NOTATION AUX EPREUVES D'ADMISSION DU CAFIPEMF

Le jury se prononce sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants du 1er degré au regard du référentiel des compétences du formateur et des critères retenus tels que figurant en annexe.

Les deux épreuves d'admission permettent d'évaluer les compétences attendues d'un formateur dans les quatre domaines sur lesquels se fonde la certification : - Penser, concevoir, élaborer ; - Mettre en œuvre, animer, communiquer ; - Accompagner ; - Observer, analyser, évaluer.

Pour renseigner ces quatre domaines de compétences, le jury s'appuie sur la grille d'évaluation figurant en annexe de la présente circulaire, laquelle formule les critères observables et fixe quatre niveaux : Très insuffisant ; Insuffisant ; Satisfaisant ; Très satisfaisant.

À l'issue de la première épreuve d'admission, le jury renseigne la grille d'évaluation et positionne le candidat par une note chiffrée sur une échelle de 0 à 20 points.

À l'issue de la seconde épreuve d'admission, le jury renseigne la grille d'évaluation et positionne le candidat par une note chiffrée sur une échelle de 0 à 20 points.

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 10 points à chaque épreuve.

4. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY

Les candidats au CAFIPEMF ou à l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation sont évalués par un jury académique.

Le jury, présidé par le recteur d'académie ou par son représentant, peut comporter une ou plusieurs commissions composées chacune de trois membres :

a) un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré n'exerçant pas d'autorité hiérarchique sur le candidat ;

- b) un enseignant de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) proposé par le directeur de celui-ci et n'ayant pas contribué à la formation du candidat ;
- c) un instituteur ou un professeur des écoles titulaire du Cafipemf exerçant dans une autre circonscription que celle du candidat.

Les membres du jury sont nommés par le recteur d'académie avant le début des épreuves. En cas de défaillance ou d'indisponibilité d'un membre du jury, le recteur d'académie peut désigner un nouveau membre du jury. Dans toute la mesure du possible, on veillera à ce que les membres de la commission qui évaluent un candidat soient les mêmes pour les deux épreuves d'admission.

Le jury se réunit avant le début de la session d'examen afin d'harmoniser les critères d'évaluation retenus.

À l'issue des épreuves d'admission, le jury dresse, par ordre alphabétique des noms, la liste des candidats déclarés admis à l'examen du Cafipemf.

5. REMARQUES GENERALES

La vérification des conditions requises, pour se présenter à l'épreuve du CAFIPEMF, est effectuée en amont à travers une visite effectuée par l'IEN donnant lieu à une attestation de visite. Cette attestation signée par l'inspecteur de circonscription, est obligatoire pour valider son inscription à l'épreuve du CAFIPEMF. Elle atteste d'une rencontre, d'échanges, entre l'inspecteur et le futur candidat. Même si l'inspecteur ne peut pas empêcher l'inscription d'un enseignant à l'épreuve de certification, lors des échanges, les conseils effectués par l'inspecteur, doivent être entendus par l'enseignant. Trop d'enseignants se présentent à cette difficile et exigeante épreuve, pensant qu'il suffit de participer pour devenir maître formateur.

5.1. Attendus

Il est tout d'abord attendu du candidat une réflexion préalable à l'inscription à l'épreuve du CAFIPEMF. Les épreuves du CAFIPEMF sont des épreuves exigeantes. Passer un CAFIPEMF correspond à un projet professionnel. Cela demande au futur candidat, de réfléchir au projet de certification, à ce que cela sous-tend en termes de recherches, lectures, analyses, expertises. Que signifie devenir maître formateur ? Quel projet personnel le candidat veut-il développer ? Celui de professeur des écoles maître formateur (PEMF) ? ou celui de conseiller pédagogique de circonscription (CPC) auprès d'un inspecteur de l'éducation nationale ?

Le jury attire aussi l'attention des candidats sur la place centrale donnée aux enseignements fondamentaux qui nécessitent un niveau d'expertise attendu de la part des candidats.

5.2. Exigences

Rappelons que le jury se prononce sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants du 1er degré au regard du référentiel des compétences du formateur et des critères retenus tels que figurant en annexe.

Les deux épreuves d'admission permettent d'évaluer les compétences attendues d'un formateur dans les quatre domaines sur lesquels se fonde la certification : - Penser, concevoir, élaborer ; - Mettre en œuvre, animer, communiquer ; - Accompagner ; - Observer, analyser, évaluer. »

Les candidats dont le projet est mûrement réfléchi, avec plusieurs années d'enseignement, et dont l'expertise en classe est reconnue, ont compris les exigences du CAFIPEMF et sont déjà en route vers les compétences attendues d'un formateur. Souvent déjà repérés par l'inspecteur ou par les équipes de circonscription, ces enseignants sont de véritables ressources dans une circonscription. Les enseignements mis en place sont généralement novateurs, les pratiques pédagogiques sont interrogées régulièrement. Leur démarche correspond à une véritable volonté de faire partager leur expertise et leur savoir-faire pour un accompagnement efficace des pairs, des néo-titulaires, des stagiaires, etc. Riche d'expériences diverses vécues, leur engagement vers leur réussite aux épreuves du CAFIPEMF est cohérente.

D'autres candidats, ayant pourtant une certaine ancienneté dans le métier d'enseignant, se présentent aux épreuves du CAFIPEMF sans véritable projet ni conscience des exigences liées à l'inscription aux épreuves du CAFIPEMF. Certains pensent qu'il suffit de se présenter aux épreuves de CAFIPEMF pour accéder à la fonction de maître formateur. Leurs candidatures manquent fréquemment d'étayages pédagogiques et didactiques, d'analyse et de réflexion approfondie sur l'ensemble du projet de maître formateur.

5.3. Conseils

La mission de MAT, sans être un passage obligé, peut permettre de développer des premières compétences d'observation, d'analyse et de mise à distance de sa pratique pédagogique pour mieux l'analyser. Les candidats à cette mission peuvent en informer leur IEN tout en mesurant leur nécessaire volonté de s'engager en termes de réflexion pédagogique et didactique, de recherche, d'accompagnement et de disponibilité.

Les candidats doivent prendre conscience que l'inscription au CAFIPEMF correspond à un engagement professionnel argumenté et motivé. Pour ceux qui ont échoué cette année, leur engagement doit perdurer en gardant confiance en leur projet, en acceptant les remises en question inhérentes à cette certification.

6. DEROULEMENT DE LA PREMIERE EPREUVE

6.1. Première épreuve d'admission

Deux nouveautés sont à noter dans cette nouvelle version du CAFIPEMF (Circulaire du 19-5-2021) :

- La place prépondérante donnée aux enseignements fondamentaux. En effet, il est demandé une réelle expertise dans les enseignements du français et des mathématiques et ce, sur l'ensemble des cycles concernant l'école primaire.
- Le retour à une observation de la pratique professionnelle du candidat dans sa classe ou dans son environnement professionnel pour les directeurs d'école et les CPC faisant fonction.

La séance de classe proposée par le candidat se veut relativement exemplaire, elle doit s'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignements, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice. Les documents de préparation

de la séance, écrits et fournis par le candidat, sont incontournables. Le candidat doit pouvoir proposer des outils, des démarches et des supports d'enseignement de qualité. Il doit déjà se projeter dans la capacité qu'il aura éventuellement à accompagner, des stagiaires ou néo-enseignants, en leur proposant des pratiques de mise en œuvre, innovantes et efficaces pour la réussite des élèves. Dans ce contexte, le rôle du jury est de vérifier la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

L'utilisation du numérique peut être un plus, qualitatif, mais il ne doit pas éluder le rôle de l'enseignant dans son geste pédagogique.

Les observations du jury sur cette séance de classe concernent également la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves (dont les élèves à besoins particuliers). La tenue des outils et supports d'apprentissages, les cahiers d'élèves, les affichages, l'utilisation de manuels, des supports d'aides, etc. sont autant d'éléments que le jury saura également regarder. L'ensemble de ces éléments sont des indicateurs pour l'évaluation d'un candidat.

Lors de l'entretien il est demandé au candidat, une capacité à se distancier de sa pratique de classe pour l'analyser. Le candidat doit pouvoir expliciter ses choix concernant le temps d'enseignement observé par le jury en séquence 1.

L'entretien avec le candidat s'effectue après 15 minutes de pause. L'enchaînement des deux temps de l'épreuve permet de garder la situation en mémoire.

Le caractère oral de l'épreuve est un point fort, il permet de rendre compte de la qualité de prise de parole du candidat, de sa posture d'écoute et de sa capacité à prendre en compte les échanges avec les membres du jury qui sont issus d'univers pédagogiques différents et complémentaires au sein du système éducatif (CPC ou PEMF, formateur du CUFR, inspecteur). Cette diversité de fonctions apporte des points de vue différents lors de l'observation.

Le candidat doit être en capacité d'apporter une analyse sur ce qui a été accompli en classe, et non une description. La prise de recul sur sa pratique de classe est indispensable.

Le candidat doit optimiser son temps de pause après sa séance de classe, pour noter (à chaud) quelques points essentiels qu'il pourra développer lors de sa présentation.

Prendre la parole avec aisance, avoir un discours clair et argumenté, ne peut s'acquérir que par un travail de préparation en amont, sur un temps long, lors de l'année scolaire. L'épreuve est exigeante et demande un entraînement, autant dans sa posture, son discours, mais aussi par l'apport théorique (lectures de didacticiens, pédagogues, écrits institutionnels...) L'entretien doit permettre au candidat, à travers un dialogue entre la théorie et la pratique, de faire preuve de ses ressources et connaissances quant à sa culture pédagogique et didactique. La maîtrise didactique de la discipline présentée et la capacité à donner des références théoriques seront évaluées.

Par ailleurs, il est indispensable, que le candidat ait une connaissance des programmes et des guides, des sites institutionnels comme EDUSCOL. La maîtrise des textes institutionnels et des évaluations nationales sont incontournables. Le recours au numérique doit être pertinent. Toute connaissance didactique fragile dans la discipline observée sera forcément sanctionnée par le jury. Il est important de ne pas perdre de vue l'objectif global du projet de devenir maître formateur. La capacité à être exemplaire en vue d'accueillir dans sa classe des stagiaires par exemple, et à qui il faudra apporter le meilleur dans l'accompagnement à l'entrée dans le métier d'enseignant.

6.2. Seconde épreuve d'admission

Dans l'ensemble les candidats ont compris les enjeux et les attendus des séquences 1 et 2 de cette seconde épreuve. Certains candidats arrivent à identifier les points forts, à ordonner et hiérarchiser les remarques. Mais au-delà de ce constat, les candidats ont rencontré des difficultés à conceptualiser ces remarques et à mobiliser des références didactiques et théoriques.

Ainsi, les candidats se trouvent souvent en grande difficulté pour proposer des pistes de réflexion, des prolongements possibles, des étayages.

Pour la séquence 1, temps d'observation de classe, il est recommandé au candidat d'avoir une bonne connaissance de la technique d'observation d'une classe, du domaine et du niveau d'enseignement observé. Il est également important d'étayer son observation par les outils de préparation de la séance, fournis par l'enseignant observé. Il doit se déplacer, observer la mise en œuvre, mais aussi savoir écouter ou remarquer la réaction des élèves, leur posture, la posture du maître. Il est conseillé au candidat, par exemple, d'appuyer son observation sur plusieurs axes comme les supports des élèves, la prise en compte de la difficulté scolaire, la posture du maître, etc. Le candidat doit être en capacité d'identifier les enjeux fondamentaux de la séance. Il est par ailleurs important d'avoir des outils d'aide à l'observation, une grille, des attendus... La capacité d'analyse des documents de préparation de l'enseignant observé, est aussi très importante.

Attention de ne pas centrer son observation uniquement sur l'atelier animé par l'enseignant observé (par exemple en maternelle), l'ensemble de la classe est concerné par l'observation.

Pour acquérir cette technique d'observation, plusieurs entraînements, en amont de l'épreuve, sont nécessaires. Ils doivent être accompagnés durant l'année scolaire de préparation au CAFIPEMF, par les conseillers pédagogiques de la circonscription ou par des maîtres formateurs.

La séquence 2 est particulièrement importante. Elle doit faire la preuve d'un entretien maîtrisé par le candidat. L'entretien doit être avant tout bienveillant, inscrit dans une véritable écoute. Cette capacité d'écoute du candidat sera un observable déterminant pour les membres du jury. Un maître formateur doit être en capacité de développer son écoute vis-à-vis des pairs observés. Il doit apprendre à repérer et analyser les gestes professionnels et savoir s'appuyer sur les explicitations données par l'enseignant en situation de pratique professionnelle observée.

Le candidat observé doit identifier les éléments pertinents, les points d'appui ainsi que les marges de progrès. Il est important de ne pas rester dans le descriptif de la séance, mais bien d'amener les échanges sur la didactique. L'entretien doit être structuré avec un fil conducteur, des remarques hiérarchisées explicitement, un temps de conclusion, une synthèse de l'entretien.

Les conseils doivent être pertinents avec des ressources institutionnelles en lien avec la séance observée. Il convient d'instaurer un véritable échange en vue d'un développement professionnel du PE observé.

La gestion du temps (30 minutes) lors de l'entretien doit être équilibrée. Il est important d'effectuer des choix d'observation et de remédiation. La durée étant réduite, le candidat ne peut pas forcément traiter tous les points mais doit opérer un choix pour les points les plus pertinents. Les conseils doivent inclure des références bibliographiques, des références théoriques pertinentes.

Le candidat doit être en capacité d'analyser au-delà de la discipline enseignée. Il doit approfondir ses conseils et apporter des connaissances pédagogiques et didactiques, par exemple sur un autre cycle ou en lien avec les travaux de chercheurs et les recommandations institutionnelles.

La séquence 3 a lieu hors la présence du jury, le candidat a au maximum deux semaines après la date des séquences 1 et 2 pour réaliser un rapport de visite.

Le rapport de visite doit être clair et structuré, correct au niveau syntaxique et orthographique et respecter la norme donnée par la DEC. Sans être essentiellement descriptif, il doit reprendre fidèlement les échanges de l'entretien pour constituer un document sur lequel l'enseignant pourra s'appuyer pour progresser. Attention de ne pas traiter des points qui n'ont pas été évoqués durant l'entretien. Il est conseillé de rédiger ce rapport de visite très rapidement après les séquences 1 et 2. Trop de délai entre l'observation et l'entretien peut « perdre » le candidat vers des commentaires ou des remarques non évoquées lors de l'entretien avec le PE observé.

La séquence 4

Il s'agit d'un entretien avec le candidat avec comme point d'appui, la séance observée, l'entretien avec le PE et le rapport de visite. Ce rapport de visite aura été transmis par la DEC, aux différents membres du jury qui sont les mêmes personnes depuis le début des épreuves.

Cet entretien avec le jury doit être serein et bienveillant.

L'entretien doit être structuré, autant dans les idées que dans son déroulement et les échanges avec le jury. Il doit révéler chez le candidat des capacités d'analyse et de restitution mais aussi des capacités à se remettre en question. On attend du candidat, une posture institutionnelle de formateur en devenir, et non plus celle seulement de bon professeur. Le candidat doit structurer sa pensée, son analyse, ses connaissances. Il a la possibilité de revenir sur sa séance pour la revisiter avec la prise de recul nécessaire, inscrite dans une analyse attendue d'un maître formateur. Par ailleurs lors de son exposé, il doit savoir installer sa visite dans un contexte d'école, avec son environnement et la prise en compte des évaluations nationales, par exemple.

Cet entretien est révélateur de la préparation de l'ensemble du projet de devenir maître formateur. La séquence 4 est primordiale dans l'ensemble des épreuves, car elle permet réellement de savoir si le candidat a les capacités nécessaires à la fonction de maître formateur, les gestes professionnels, l'esprit critique. Cet entretien est particulièrement révélateur du sérieux de la préparation ou non du candidat aux épreuves de CAFIPEMF. Il révèle également ses capacités d'écoute, et son adaptabilité, sa curiosité et son appétence à l'auto-formation. Le candidat sera interrogé sur sa culture didactique. Il sera également évalué sur sa capacité à sortir de sa zone de confort didactique.

CONCLUSION

La session du CAFIPEMF 2023 a connu un taux de réussite de 32%.

De manière générale, les candidats admis ont su se montrer engagés dans les missions de formateur, notamment en terme de posture professionnelle. Ils ont fait preuve de qualités relationnelles dans la communication à la fois orale et écrite. Ils ont montré des compétences pédagogiques et didactiques dans l'analyse de leur pratique et celle de l'enseignant observé.

Pour les candidats ayant échoué pour la première fois, ils doivent pouvoir garder confiance en leur projet et accepter les remises en question, parfaire leur expertise pédagogique et didactique.

Enfin, parmi les candidats qui ont échoué, parfois après plusieurs tentatives, leur projet professionnel lié au CAFIPEMF mérite d'être interrogé.